

## La Filière Hôtellerie-Restaurations

Vous voulez travailler dans les services ?

Vous voulez créer votre propre entreprise plus tard ?

Vous voulez pouvoir rechercher un emploi dès la sortie du secondaire ?

Vous voulez travailler ou faire des études à l'étranger ?

Vous voulez travailler avec d'autres personnes, en tant que spécialiste dans votre domaine ?

Alors, la Filière Hôtellerie-Restaurations est peut-être ce qui vous convient.

La Filière Hôtellerie-Restaurations vous apporte les connaissances sur le service, la responsabilité, l'administration et l'économie dont vous avez besoin pour créer votre propre entreprise ou pour travailler dans les services du domaine qui vous intéresse. Vous pourrez réfléchir à de nombreuses questions d'actualité comme l'écologie et le développement durable. Vous apprenez à coopérer avec d'autres personnes.

Le secteur de l'hôtellerie-restaurations est international. Avec des connaissances en langues ainsi que la compréhension et l'intérêt des autres cultures, vous aurez de bonnes possibilités pour travailler ou faire des études à l'étranger après avoir terminé cette Filière.

### Travailler ou continuer vos études

Si vous choisissez la Filière Hôtellerie-Restaurations, vous pouvez chercher un emploi immédiatement après le secondaire. Les emplois que vous pouvez rechercher dépendent de l'orientation que vous avez choisie. Vous pouvez également choisir de continuer vos études, aussi bien à l'École professionnelle supérieure que dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Si vous faites des études dans un établissement d'enseignement supérieur, vous pouvez par exemple devenir diététicienne. Demandez à votre conseiller d'orientation les cours de l'école secondaire que vous devez choisir pour pouvoir demander la formation qui vous intéresse.

### Vos débouchés

En sortant de la Filière Hôtellerie-Restaurations, vous pouvez par exemple rechercher un emploi de cuisinier, de responsable des plats froids, de serveur/serveuse, de réceptionniste ou d'hôtesse de conférences.

### Contenu de la filière

La Filière Hôtellerie-Restaurations se compose de cours. Certains des cours sont obligatoires pour ceux qui font des études secondaires. D'autres cours n'existent que dans la Filière Hôtellerie-Restaurations. Certains cours sont en option.

Cette Filière a deux orientations nationales. Cela signifie que tous les élèves qui suivent la Filière Hôtellerie-Restaurations peuvent les choisir. En outre, certains établissements offrent des orientations supplémentaires. Peut-être que l'une d'entre elles vous conviendra parfaitement ? Demandez à votre conseiller d'orientation !

Les orientations nationales sont les suivantes :

- hôtellerie : pour ceux qui désirent travailler dans un hôtel, organiser des conférences, servir ou organiser des événements ;
- restauration et service de repas : pour ceux qui désirent faire la cuisine ou servir à table.

## **Contact avec la vie professionnelle**

La Filière Hôtellerie-Restaurant vous met en contact avec la vie professionnelle dès le secondaire. Vous avez au moins 15 semaines de formation sur un lieu de travail (APU). Votre APU est organisée par l'école en coopération avec différentes entreprises et sites professionnels qui existent près de votre lieu de domicile. C'est une bonne manière de vous faire des relations que vous pourrez utiliser lorsque vous rechercherez un emploi. Si vous souhaitez faire votre APU dans un autre pays que la Suède, il est possible de l'organiser.

## **Avenir et emploi**

Vous avez d'assez bonnes chances de trouver un emploi dès votre sortie du secondaire lorsque vous avez suivi la Filière Hôtellerie-Restaurant, mais cela dépend de l'orientation et des cours que vous avez choisis. Vous augmenterez vos chances si vous vous procurez beaucoup d'expérience pratique. Les plus grandes chances d'emploi se trouvent dans les grandes villes et sur les sites touristiques. C'est la saison qui détermine la situation de l'emploi. C'est l'été, pendant les grands week-ends et les congés scolaires, qu'il existe le plus d'emplois.